



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Nos réf.: 831x475ff

Votre réf.:

Dossier suivi par : Max BACK
Tél. 247-74637
E-mail max.back@mi.etat

Luxembourg, le 31 mars 2020

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette

Objet : Rôle de la taxe sur les chiens - Exercice 2020

Vu et rendu exécutoire à la somme de soixante-dix-sept mille sept cents euros (77.700,00€) conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

 Secrétariat Général
Patricia GONCALVES
06/04/2020

Pour la Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller


Clara Muller





Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 14 février 2020
Convocation des conseillers :
le 14 février 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 28 février 2020

Présents : Georges Mïscho, Député-maire, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller
Excusés : Martin Kox, Echevin, Vera Spautz, Vera Spautz, Jean Tonnar, Jean Tonnar, Luc Majerus, Christian Weis, Daliah Scholl, Conseillers

Ministère de l'Intérieur

Entrée: 13 MARS 2020

83 | 1x0ea2 | 7

Objet :

11.2. Taxe Chiens - Relevés et rôles pour l'exercice 2020;
décision

Le Conseil Communal;



Secrétariat Général

Patricia GONCALVES

06/04/2020

Vu le relevé et rôle principal de la taxe-chiens pour l'exercice 2020 au montant de 77.700.-€;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

décide
avec 12 voix oui et 1 abstention

d'approuver le relevé et rôle principal de la taxe-chiens pour l'exercice 2020 au montant de 77.700.-€.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10/03/2020
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2020

Article budgétaire : 2/170/707140/99001 titre n°2

Relevé et Rôle Principal de la TAXE-CHIENS

au montant de EUR ---- 77 700,- €-----
(en toutes lettres) soixante-dix-sept mille sept cents euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2020

Le chef de service,

Jeff SCHUSTER
Chef de service
Biergeramt



Le présent rôle principal de l'exercice 2020 a été arrêté à la somme de soixante-dix-sept mille sept cents euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de soixante-dix-sept mille sept cents euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et